Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260831-2026105-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 31/08/2026

Date de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage
25/08/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 22 Votants : 23

A la majorité
Pour : 22 Contre : 1 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 31 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusée ayant donné procuration : Mme COUÉ Virginie à Mme ADAM Marie-France

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026105
Objet de la délibération : Modification du système de chauffage de l'école Henri Dès

Monsieur le Maire rappelle les échanges qui ont eu lieu concernant le projet d'installation de géothermie à l'école Henri Dès. L'ALEC a travaillé ce dossier et présenté une note d'opportunité sur le sujet qui décline les caractéristiques techniques et financières du projet. Suite à certaines interrogations techniques, une nouvelle réunion a eu lieu fin juillet avec l'ALEC pour éclaircir ces points.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet d'installation d'un système de chauffage par géothermie à l'école, mutualisé entre la maternelle et la primaire. L'actuelle chaudière gaz de l'école maternelle qui fonctionne bien serait conservée comme appoint en cas de besoin. La chaudière fuel du primaire serait supprimée compte tenu des dysfonctionnements réguliers.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à la majorité se prononce en faveur du projet de géothermie.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 07/09/2026